



Désignée
Ville créative
de l'UNESCO
en 2019



unesco

Membre du
Réseau des Villes créatives

Appel à Projet

*Illustrations pour les entrées
de ville et le mobilier urbain
« Angoulême, bulle d'inspiration »
« Angoulême, ville créative »*

1. Résumé

Angoulême a rejoint le réseau des villes créatives littérature de l'UNESCO, au titre de la bande dessinée, en 2019. La bande dessinée devient ainsi un genre littéraire à part entière.

Ainsi, un plan d'actions dédié amène la ville d'Angoulême à mettre en place des projets de valorisation des auteurs de bande dessinée en associant tous les acteurs du territoire, et également au niveau international.

2. Le projet

2.1 Objectifs

Aujourd'hui, afin de marquer dès l'entrée de la ville l'appartenance à ce réseau, la ville d'Angoulême lance cet appel à projets afin de sélectionner un.e auteur.e pour la réalisation d'illustrations afin de personnaliser du mobilier urbain de la ville.

- Les totems d'entrées de ville

Ces illustrations viendront customiser le mobilier urbain présent sur les grands axes d'entrée de la ville (cf photo ci-dessous), en recto/verso. Quatre (4) mobiliers sont concernés.



Ces 4 illustrations seront des images inédites qui représenteront la ville d'Angoulême dans sa dimension créative, inspirante et naturelle. Des éléments marquants (architecturaux, paysagers) devront y figurer.

- **Du petits mobiliers** déjà en place et ceux dont l'installation est prévues jusqu'à fin 2023 : les boîtes aux lettres de la Poste (ex Place Louvel), les poubelles compactrices, les boîtes à mégots et les cendriers. Il s'agira de proposer une déclinaison des visuels des totems pour ces mobiliers.



Boîte aux lettres



Poubelle compacte



Cendriers (2 modèles)



Le logo « Angoulême, votre bulle d'inspiration » ainsi que la mention Capitale mondiale de la Bande dessinée devront apparaître.

Des collectifs d'artistes ou des rassemblements d'auteur.e.s peuvent participer.

2.2 Les pièces et éléments à fournir

- Critères d'éligibilité

Pour participer à l'appel à projet, le candidat doit répondre aux critères suivants :

- Résider en Charente ou exprimer son attachement au territoire (présentation d'un justificatif de domicile, ou attestation d'hébergement ou justifier d'une résidence artistique en Charente)
- Avoir publié à compte d'auteur (autoédition incluse).

- Présentation du travail du candidat

Le candidat devra fournir un book ainsi qu'une note d'intention précisant ses idées et les références graphiques sur lesquelles s'appuient son projet.

Le book permettra au jury d'appréhender le travail du candidat grâce à une sélection de ses réalisations (format pdf exigé).

- Identification du candidat

A l'appui de sa proposition, le candidat indiquera son nom, ses coordonnées (adresse, mail, téléphone), ses numéros d'identification professionnels, ainsi qu'un RIB et un justificatif de domicile. Les candidats exerçant sous un statut autre qu'« artiste-auteur » fourniront l'ensemble des documents liés à l'identité juridique de leur forme d'exercice. Seront ainsi produit pour les associations (récépissé en préfecture), les entreprises (Kbis), les autoentrepreneurs, ect. Les éléments probants relatifs au paiement des impôts, taxes et cotisations sociales seront également communiqués.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés par le jury. Pour rappel, le dossier complet comprend le book, la note d'intention, le RIB, les documents liés attestation l'identité juridique et la régularité de la situation à l'égard de l'Urssaf et du fisc.

- Rémunération

Les auteurs choisis en « short-list » se verront rémunérer leurs croquis à hauteur de 250 euros.

L'auteur remportant l'appel à projet sera rémunéré 600 euros par visuel de totem (et les déclinaisons) et 1500 euros de droit de cession pour une utilisation sur les totems, et une déclinaison de ces visuels pour les autres mobiliers soit un total de 4 500 euros.

2.3 Jury et critères de sélection

- Le jury

Les dossiers seront examinés et sélectionnés par un jury composé de la manière suivante :

- le maire et/ou ses représentants
- une personne qualifiée
- la direction de la communication
- un.e auteur.e

L'architecte des bâtiments de France a été associé en amont de la diffusion de cet appel à projet.

- Les critères de sélection

Les critères de sélection sont dans l'ordre décroissant les suivants :

- le projet devra être en adéquation avec les objectifs de l'appel à projet à savoir la valorisation du statut de « ville créative »
- la mise en valeur du patrimoine et du cadre de vie angoumoisins
- le respect des contraintes mentionnée au point 2.1.

3. Calendrier

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 septembre 2022 à minuit, par mail à : promotion-territoire@mairie-angouleme.fr

Les fichiers devront être nommés comme suit : nom_prenom_book.pdg ;

nom_prenom_notedintention.pdf

Le jury se réunira au plus tard fin septembre 2022

Les résultats du jury : 1ère semaine d'octobre 2022

Livraison premières ébauches : 6 novembre 2022 (puis 2 passes d'échange max)

Livraison des illustrations finales : 31 novembre 2022

Installation des supports : avant le FIBD 2023

4. Contacts

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le service promotion du territoire :

promotion-territoire@mairie-angouleme.fr